

Guide d'utilisation pour l'outil de calcul 2025 de l'assurance collective (personnel laïque des Fabriques)

IMPORTANT : Avant d'utiliser cet outil, assurez-vous que votre employé(e) est bien inscrit(e) à l'assurance collective.

Pour tout employé inscrit, il est important de faire la mise à jour du salaire ou tout changement (en ligne sur le site sécurisé de Desjardins, par le responsable du compte) afin de refléter la situation réelle de l'employé(e).

Pour toute question au sujet de l'Assurance collective ou pour faire une adhésion, veuillez vous adresser à Mme Anastasia Charasidis à acharasidis@diocesemontreal.org, responsable des Assurances collectives (employés de fabriques et prêtres) au diocèse.

1. Ouvrir le fichier Excel intitulé « 2025 - Outil de calcul - Assurance collective Fabriques » afin d'accéder à la feuille de calcul pour l'assurance collective.
2. Cliquer sur le bon onglet selon l'âge (regarder au bas de la page, à gauche).

Assurance collective - Fabriques				2025	
Paroisse :					
Prénom et NOM :					ANNÉE 2025
Salaire annuel :	Type de protection =>	Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux			
			Prime	Prime + taxes	
Assurance vie des employés	0	0	0,00 \$	0,00 \$	
Assurance vie des personnes à charge			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance décès et mutilation par accident	0	0	0,00 \$	0,00 \$	
Assurance invalidité de court durée			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance invalidité de longue durée ¹			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance maladie (soins médicaux)			0,00 \$	0,00 \$	
¹ : Prendre note que 17 semaines avant le 65e anniversaire de l'adhérent, l'assurance invalidité de longue durée n'est plus admissible. Donc, non facturée.					
Assurance MALADIE (soins médicaux)				Prime mensuelle	Prime ANNUELLE
Individuelle	189,74 \$		Prime totale :	0,00 \$	0,00 \$
Familiale	453,47 \$		Part employé :	0,00 \$	0,00 \$
Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	0,00 \$		Part employeur :	0,00 \$	0,00 \$
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> 64 ans et moins 65 ans et plus </div>					

Prendre note que seules les cases nécessaires pour inscrire les données de l'employé.e vous sont débloquées et accessibles, le reste étant protégé pour ne pas affecter les calculs programmés. Pour toute question ou situation particulière concernant cet outil de calcul, veuillez écrire à Stephanie Woo à swoo@diocesemontreal.org.

3. Inscrire les informations demandées (paroisse, prénom et nom de l'employé), si pertinent dans votre cas.

Assurance collective - Fabriques 2025			
Paroisse :			
Prénom et NOM :			ANNÉE 2025
Salaire annuel :		Type de protection => Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	
		Prime	Prime + taxes
Assurance vie des employés	0	0	0,00 \$
Assurance vie des personnes à charge			0,00 \$
Assurance décès et mutilation par accident	0	0	0,00 \$
Assurance invalidité de court durée			0,00 \$
Assurance invalidité de longue durée ¹			0,00 \$
Assurance maladie (soins médicaux)			0,00 \$
¹ : Prendre note que 17 semaines avant le 65e anniversaire de l'adhérent, l'assurance invalidité de longue durée n'est plus admissible. Donc, non facturée.			
Assurance MALADIE (soins médicaux)			Prime mensuelle Prime ANNUELLE
Individuelle	189,74 \$	Prime totale :	0,00 \$ 0,00 \$
Familliale	453,47 \$	Part employé :	0,00 \$ 0,00 \$
Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	0,00 \$	Part employeur :	0,00 \$ 0,00 \$
Taux			Mensuel Annuel
Ass. Vie de base de l'employé (Ass. VIE)	0,370	Calcul Avantage Imposable (Provincial)	0,00 \$ 0,00 \$
Ass. DÉCÈS Mutilation Accident (DMA)	0,036	(Ass. VIE + DMA + Vie PAC + MAI ADIF)*1 09	

4. Inscrire le salaire annuel.

Attention! Veiller à bien inscrire le salaire annuel dans la case appropriée, sinon aucun calcul ne pourra se faire.

Assurance collective - Fabriques				2025	
Paroisse :					
Prénom et NOM :					ANNÉE 2025
Salaire annuel :			Type de protection =>	Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	
				Prime	Prime + taxes
Assurance vie des employés	0	0		0,00 \$	0,00 \$
Assurance vie des personnes à charge				0,00 \$	0,00 \$
Assurance décès et mutilation par accident	0	0		0,00 \$	0,00 \$
Assurance invalidité de court durée				0,00 \$	0,00 \$
Assurance invalidité de longue durée ¹				0,00 \$	0,00 \$
Assurance maladie (soins médicaux)				0,00 \$	0,00 \$
¹ : Prendre note que 17 semaines avant le 65e anniversaire de l'adhérent, l'assurance invalidité de longue durée n'est plus admissible. Donc, non facturée.					
Assurance MALADIE (soins médicaux)				Prime mensuelle	Prime ANNUELLE
Individuelle	189,74 \$			Prime totale :	0,00 \$
Familiale	453,47 \$			Part employé :	0,00 \$
Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	0,00 \$			Part employeur :	0,00 \$
Taux				Mensuel	Annuel
Ass. Vie de base de l'employé (Ass. VIE)	0,370		Calcul Avantage Imposable (Provincial)	0,00 \$	0,00 \$
Ass. Décès Mutilation Accident (DMA)	0,036		(Ass. VIE + DMA + Vie PAC + MALADIE)*1.09		

5. Choisir le bon type de protection en cliquant d'abord sur la case rose afin que la flèche apparaisse à droite. Cliquer ensuite sur la flèche pour choisir selon la situation de l'employé.e (**Individuelle**, **Familiale** ou **Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux**).
Lorsqu'un employé a demandé l'exemption des soins médicaux, soit parce qu'il est couvert par un autre régime d'assurance (par exemple : celui de son conjoint), c'est l'option Sans Ass. Maladie ni soins médicaux qu'il doit choisir.

S'assurer que la situation choisie pour l'employé.e est bien celle enregistrée auprès de la compagnie d'assurance afin que les montants calculés correspondent aux montants qui vous sont facturés.

Assurance collective - Fabriques				2025	
Paroisse :					
Prénom et NOM :					
Salaire annuel :	Type de protection => Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux				
				Prime	Prime + taxes
Assurance vie des employés	0	0	0,00 \$	0,00 \$	
Assurance vie des personnes à charge			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance décès et mutilation par accident	0	0	0,00 \$	0,00 \$	
Assurance invalidité de court durée			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance invalidité de longue durée ¹			0,00 \$	0,00 \$	
Assurance maladie (soins médicaux)			0,00 \$	0,00 \$	
¹ : Prendre note que 17 semaines avant le 65e anniversaire de l'adhérent, l'assurance invalidité de longue durée n'est plus admissible. Donc, non facturée.					
Assurance MALADIE (soins médicaux)				Prime mensuelle	Prime ANNUELLE
Individuelle	189,74 \$		Prime totale :	0,00 \$	0,00 \$
Familiale	453,47 \$		Part employé :	0,00 \$	0,00 \$
Sans Ass. Maladie ni Soins médicaux	0,00 \$		Part employeur :	0,00 \$	0,00 \$
Taux				Mensuel	Annuel
Ass. Vie de base de l'employé (Ass. VIE)	0,370		Calcul Avantage Imposable (Provincial)	0,00 \$	0,00 \$
Ass. Décès Mutilation Accident (DMA)	0,036		(Ass. VIE + DMA + Vie PAC + MALADIE)*1,09		

